

GE_GERICHTE A/358/2008 vom 10. April 2008

GE Cour de justice, 2008-04-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_358_2008

FR: GE_GERICHTE A/358/2008 du 10 avril 2008

IT: GE_GERICHTE A/358/2008 del 10 aprile 2008

Regeste

Abus de droit. | Requérir la notification d'un commandement de payer contre le mandataire de sa partie adverse est abusif lorsque celui-ci n'a fait qu'agir au nom de ses clients et selon leurs instructions. | CC.2.2; LP.38; LP.67

Erwägungen

E. 3

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : M. Philippe GUNTZ, président ; Mme Florence CASTELLA, et M. Christian CHAVAZ, juges assesseur(e)s. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Philippe GUNTZ Greffière : Président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.